

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce neuvième jour du mois de septembre deux mille treize (09-09-2013) à 19 h 30, au 1230 rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption du procès-verbal
3. Correspondance
4. Trésorerie
5. Adoption des comptes fournisseurs
6. Engagements de crédits – Septembre 2013
7. Nomination du maire suppléant
8. Contrats de travail des employés-cadres de la municipalité - Autorisation de signataires
9. Adoption de la Politique de rémunération des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès
10. Taux de rémunération – Personnel électoral
11. Dépôt de la liste de destruction des documents
12. Autorisation d'un signataire – Programme de réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol - Demande d'admissibilité à l'aide financière
13. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés
14. Mandat à Monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé pour une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – Travaux bouclage réseau d'aqueduc - Rue Saint-Honoré
15. Octroi de contrat – Étude de caractérisation de phase 1 – Bouclage du réseau d'aqueduc – Rue Saint-Honoré
16. Réfection de la rue Saint-Joseph – Directive de changement numéro CCO-1

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

17. Mandat à la compagnie Promotek, pour l'installation de quatre (4) compteurs Soltek
 18. Demande de dérogation mineure de Madame Lucie Raymond à l'égard de l'immeuble sis au 31, rue Christian, lot 2 545 424 du cadastre du Québec
 19. Demande de dérogation mineure de Monsieur Yannick Marchand à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec
 20. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Productions Première Geneviève Raymond
 21. Autorisation à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)
 22. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial des Sauterelles
 23. Motion de félicitations – Mercredis culturels
 24. Motion de félicitations – Festival de soccer
 25. Motion de félicitations – Méchoui annuel de l'ATJ St-Thomas
 26. Affaires diverses
 - 26.1 Formation de l'organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) - Nomination
 - 26.2 André Bouvet ltée – Réfection rue Saint-Joseph - Décompte progressif no 2
 - 26.3. Motion de félicitations – Journée Porte ouverte sur les fermes du Québec
- Période de questions
27. Clôture de la séance

2013-09-337

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. D'entrée de jeu, il mentionne que tous les membres du conseil sollicitent un nouveau mandat de 4 ans.

Il fait un retour sur les travaux de la rue Saint-Joseph en expliquant les travaux effectués concernant notamment la largeur de la rue à savoir qu'elle avait été rétrécie. La rue et les entrées privées ont plutôt été réaménagées à l'image des nouvelles rues.

Il parle également des travaux de la rue Principale à savoir qu'elle est maintenant un peu plus haute.

Quant aux prochains travaux à venir, il y a la réfection de la toiture et la rénovation de la façade de l'hôtel de ville ainsi que l'aménagement de la sortie d'autoroute 202.

Il mentionne également la vente de l'ancien hôtel de ville. Un appel de projets a été lancé et l'ouverture des soumissions aura lieu le 18 septembre prochain.

Enfin, il félicite les organisateurs du Tournoi familial des Sauterelles et souligne que la municipalité était partenaire pour les infrastructures.

Il mentionne également le festival de soccer qui a eu lieu la même fin de semaine, 65 équipes y participaient. Il en profite pour féliciter le comité organisateur.

Il félicite également le comité organisateur des Mercredis culturels.

Il félicite aussi l'ATJ St-Thomas pour la tenue de leur méchoui annuel le 24 août dernier.

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Il informe également le passage de véhicules hors norme entre le 16 septembre et le 30 octobre prochains.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2013 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

2013-09-338

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du *12 août 2013* soit et est adopté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2013-09-09 préparé par madame Claudine Bédard greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2013-09-339

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2013-09-09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2013-09-340

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé, et résolu d'approuver :

- les déboursés pour la période du *1^{er} août au 31 août 2013* totalisant 209 746,09 \$.
- les comptes à payer *au 31 août 2013* au montant de 161 149,59 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Sécurité publique Québec – 2^e versement — Services de la Sûreté du Québec

2013-09-341

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement au ministre des Finances, de la facture n° 95715 de 189 750 \$, représentant le deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Développement domiciliaire Gilles Lefebvre – Prolongement des services d'eau potable d'égout et de voirie des rues des Seigneurs et des Gouverneurs - Phase V – Décompte progressif n° 3

CONSIDÉRANT que suite à la réception provisoire des ouvrages du prolongement des infrastructures dans les rues des Seigneurs et des Gouverneurs, la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec recommande de payer à Maskimo Construction inc., le montant de 18 600,43 \$ résultant du décompte progressif n° 3 représentant le premier 5 % de la retenue de garantie ;

2013-09-342

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture n° T2102 ret1, de 18 600,43 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 3, pour la remise du premier 5 % de la retenue de garantie pour les travaux de prolongement des infrastructures dans les rues des Seigneurs et des Gouverneurs. (rés. 2013-02-063 et 2013-07-284)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction et Pavage Boisvert inc. – Travaux de voirie rue Principale – Décompte progressif n° 1

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, monsieur Maxime Boisvert, à l'effet de payer le montant de 125 599,18 \$ résultant du décompte progressif n° 1 pour le projet de travaux de voirie sur la rue Principale, lequel montant inclut la retenue de 10 %;

2013-09-343

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture n° 66214 à Construction et Pavage Boisvert inc., au montant de 125 599,18 \$, taxes incluses, représentant le décompte progressif n° 1, pour les travaux de voirie sur la rue Principale, réalisés au 9 août 2013. (rés. 2013-06-255)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés – Honoraires professionnels - Vérification fin d'année 2012

2013-09-344

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas et Lanouette s.e.n.c.r.l. comptables agréés, de la facture n° 7430 de 15 243,39 \$ pour les honoraires professionnels relativement à la vérification de l'année financière 2012 ainsi que l'audit des dépenses du programme d'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

BPR-Infrastructure inc.- Honoraires professionnels – Surveillance des travaux – Rue Saint-Joseph

2013-09-345

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à BPR-Infrastructure inc., de la facture n° 15034450 de 7 185,08 \$, taxes incluses, représentant les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Saint-Joseph pour la période se terminant le 26 juillet 2013. (rés. 2012-10-355)

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL – Honoraires professionnels – Dossier relations de travail

2013-09-346

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Heenan Blaikie S.E.N.C.R.L., SRL, de la facture n° 53003806 de 994,41 \$, taxes incluses, représentant des honoraires professionnels pour le dossier des relations de travail pour la période se terminant le 31 juillet 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maskimo Construction inc. – Travaux d'asphaltage

2013-09-347

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Maskimo Construction inc., de la facture n° 15081 de 1 875,42 \$ pour les travaux d'asphaltage du Petit-Saint-Étienne et du terrain de basketball;

Il est de plus résolu, pour pourvoir à cette dépense, d'affecter une somme de 158,85 \$ au fonds de parcs (terrain de basketball) et la différence à même le fonds général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Modification de la résolution numéro 2013-08-314 - Inter Clôtures Cambrek – Fourniture et installation de clôtures

2013-09-348

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2013-08-314 en y ajoutant :

«Il est également résolu d'affecter la somme de 1 979,55 \$, soit une partie du montant de la facture numéro 948310, pour l'achat de la clôture du terrain de basketball, au fonds de parcs».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Septembre 2013

2013-09-349

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et le transfert budgétaire suivants :

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Réparation d'asphalte	02.32000.521	5 830,00 \$
Achat pneus et jantes pour camion 10 roues*	02.32020.525	5 100,00 \$
Achat déshumidificateur et ventilateur pour puits	02.41310.522	1 500,00 \$
Achat d'étagères rangement salle communautaire	23.80000.727	1 600,00 \$
Pièces et accessoires - PR	02.22310.650	108,58 \$
Fournitures médicales – PR	02.22310.675	208,86 \$
Total		14 347,54 \$

* Transfert budgétaire

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Achat pneus et jantes camion 10 roues	23 04000 725	02 32020 525	5 100,00\$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Nomination du maire suppléant

2013-09-350

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès de reconduire la nomination de monsieur Jocelyn Isabelle comme maire suppléant, et ce, jusqu'à la proclamation du résultat de l'élection municipale 2013. Il est de plus autorisé à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Il est aussi autorisé à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Contrats de travail des employés-cadres de la municipalité - Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT les contrats préparés par la Directrice générale et secrétaire-trésorière et déposés aux membres du conseil;

2013-09-351

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les contrats de travail des employés-cadres suivants : Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, Nancy Larocque, secrétaire-trésorière adjointe, Yvon Richard, directeur des loisirs et Daniel Isabelle directeur du Service incendie;

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, lesdits contrats.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Adoption de la Politique de rémunération des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT que la municipalité désire fixer les taux de salaire des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès;

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

2013-09-352

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte la *Politique de rémunération des cadres du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès*, datée du 9 septembre 2013. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le calcul des rétroactifs pour chacun des cadres et à procéder au versement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Taux de rémunération – Personnel électoral

CONSIDÉRANT que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

CONSIDÉRANT qu'un conseil peut statuer, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum;

CONSIDÉRANT que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que pour la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

2013-09-353

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la rémunération payable lors d'élections ou de référendums, proposée par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, telle que décrite au tableau suivant :

Titre du poste	Rémunération
Président d'élection	Forfait 2 500 \$
Secrétaire d'élection	Égale au 75% de celle du président d'élection
Adjoint	Égale au 50% de celle du président d'élection
Scrutateur	
Scrutin	170 \$
Vote par anticipation	125 \$
Dépouillement	35 \$
Secrétaire du bureau de vote	
Scrutin	150 \$
Vote par anticipation	105 \$
Dépouillement	35 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	
Scrutin	104 \$
Vote par anticipation	85 \$
Membre de la commission de révision de la liste	
Réviseur	14 \$ de l'heure
Secrétaire	13 \$ de l'heure
Agent réviseur	11 \$ de l'heure + 0,48 \$/km
Président de la table de vérification	
Scrutin	150 \$
Vote par anticipation	110 \$
Autres membres de la table de vérification	

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Scrutin	104 \$
Vote par anticipation	85 \$
Formation	20 \$

La présente résolution abroge et remplace la résolution 2009-09-311.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Dépôt de la liste de destruction des documents

CONSIDÉRANT que, suite au traitement effectué dans les listes de conservation des documents de la municipalité, par la greffière adjointe Claudine Bédard, neuf (9) boîtes de documents contenant 309 dossiers doivent être détruites en 2013;

CONSIDÉRANT que la liste des documents à détruire a fait l'objet d'une vérification par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

2013-09-354

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt de la liste des documents d'archives à être détruits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Autorisation d'un signataire – Programme de réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol - Demande d'admissibilité à l'aide financière

CONSIDÉRANT que la municipalité désire entreprendre des travaux de décontamination du terrain municipal situé au 1269 rue Saint-Alphonse sur lequel était érigé un bâtiment (désormais démolé) ayant servi jadis de garage municipal et de caserne de pompier;

2013-09-355

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer et à déposer pour et au nom de la municipalité, la demande d'admissibilité à l'aide financière dans le cadre du Programme de réhabilitation des terrains contaminés ClimatSol pour la réalisation des travaux de réhabilitation du terrain situé au 1269, rue Saint-Alphonse et associé au lot 4 827 971(anciennement une partie du lot rénové 3 637 200) du cadastre du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la Croix-Rouge et datée du 1^{er} août 2013 faisant état du renouvellement de l'entente des Services aux sinistrés;

2013-09-356

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge datée du 1^{er} août 2013 et accepte de verser la contribution annuelle de 2013 au montant de 650,55 \$ (4 337 habitants x 0,15 \$). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

14. Mandat à Monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé pour une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – Travaux bouclage réseau d'aqueduc - Rue Saint-Honoré

2013-09-357

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate monsieur Maxime Boisvert, ingénieur au Service technique de la MRC de Maskinongé, pour soumettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), dans le cadre des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré.

Il est de plus résolu que le conseil s'engage à transmettre au MDDEFP, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Étude de caractérisation de phase 1 – Bouclage du réseau d'aqueduc – Rue Saint-Honoré

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à une demande de propositions pour l'étude de caractérisation de phase 1 dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT que les quatre (4) firmes invitées ont présenté une proposition comme suit :

Entreprise	Montant total Taxes incluses
Les Services EXP inc.	2 012,06 \$
LVM inc.	2 240,86 \$
Groupe Qualitas inc.	2 299,50 \$
Inspec-Sol inc.	3 219,30 \$

CONSIDÉRANT que monsieur Maxime Boisvert, ingénieur à la MRC de Maskinongé a vérifié la proposition de l'entreprise Les Services EXP inc., la proposition la plus basse conforme et qu'il en fait la recommandation;

2013-09-358

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à EXP inc. le contrat de l'étude de caractérisation de phase 1 dans le cadre du projet de bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Honoré au montant de 2 012,06 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Réfection de la rue Saint-Joseph – Directive de changement numéro CCO-1

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph, puisqu'il y a des problématiques, et ce, selon la directive suivante :

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

Directive n° CCO-1 : Modification de la superficie des entrées privées de certains immeubles;

2013-09-359

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte, suite à la recommandation de la firme d'ingénieurs-conseils BPR, la directive de changement numéro CCO-1 selon l'offre de prix suivante :

Directive n° CCO-1 : 8 155 \$, avant taxes;

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite directive.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Mandat à la compagnie Promotek, pour l'installation de quatre (4) compteurs Soltek

2013-09-360

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la compagnie Promotek, pour l'installation de quatre (4) compteurs Soltek permettant la capture d'images intelligentes et la production d'un rapport des volumes ou tonnages extraits, à être installés sur quatre (4) des sites d'exploitation de carrières et sablières sur le territoire de la municipalité afin d'y instaurer un nouveau système de contrôle, et ce, au coût de 5 179,94 \$ par année par site pour une location d'une durée de quatre (4) ans, pour un total de 27 637,04 \$ par année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande de dérogation mineure de Madame Lucie Raymond à l'égard de l'immeuble sis au 31, rue Christian, lot 2 545 424 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Lucie Raymond consiste à permettre un agrandissement de 3,7 mètres par 11 mètres (3,7 m X 11 m) d'une résidence dérogatoire, sise au 31, rue Christian, sur le lot 2 545 424 du cadastre du Québec, situé dans la zone RU-03;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement empiéterait d'environ 1,6 mètre maximum la marge avant de la rue Guillemette;

CONSIDÉRANT que, suite à un incendie, cette propriété a bénéficié lors de sa reconstruction d'une augmentation de la superficie de son bâtiment principal de 50 %;

CONSIDÉRANT que la demande ne respecte pas l'article 69.1 du règlement de zonage 234-90, l'augmentation maximale de 50 % de la superficie du bâtiment dérogatoire ayant déjà été atteinte ainsi que l'article 101 du même règlement en ce qui concerne l'empiètement d'environ 1,6 mètre au maximum dans la marge avant de la rue Guillemette;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-09-361

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Lucie Raymond concernant

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

le lot 2 545 424 du cadastre du Québec, situé dans la zone RU-03 à l'effet d'autoriser un agrandissement de 3,7 mètres par 11 mètres (3,7 m X 11 m) d'une résidence dérogatoire, sise au 31, rue Christian, conditionnellement à ce que l'empiètement de la marge avant de la rue Guillemette n'excède pas 1,6 mètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Demande de dérogation mineure de Monsieur Yannick Marchand à l'égard de l'immeuble sis au 150, 6^e Rang, lot 2 544 875 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yannick Marchand consiste à permettre la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle de la résidence soit 5,2 mètres sur le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09;

CONSIDÉRANT que la hauteur maximale permise pour la construction d'un garage détaché ne doit pas dépasser 80 % de la hauteur du bâtiment principal tel que l'article 109 du règlement de zonage 234-90 l'exige;

CONSIDÉRANT que la municipalité est à compléter le processus de révision de sa réglementation d'urbanisme en y permettant que la hauteur des bâtiments accessoires puisse être la même que celle du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2013-09-362

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yannick Marchand concernant le lot 2 544 875 du cadastre du Québec, situé dans la zone AF-09 à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché dont la hauteur serait égale à celle du bâtiment principal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Demande d'accès gratuit à la salle communautaire – Productions Première Geneviève Raymond

CONSIDÉRANT que Madame Geneviève Raymond, résidente de Saint-Étienne-des-Grès, désire produire la comédie musicale Émilie Jolie avec une distribution de plus de trente artistes provenant de la région et en partie de la municipalité;

CONSIDÉRANT que madame Raymond demande l'accès gratuit à la salle communautaire pour réaliser les répétitions requises pour produire un tel événement;

CONSIDÉRANT que madame Raymond s'engage à offrir à la population stéphanoise une représentation gratuite de cette comédie lors d'un des événements à grand rassemblement organisés sur le territoire de la municipalité ;

2013-09-363

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès gratuitement à la salle communautaire et à son système de son, à madame Geneviève Raymond pour la tenue des répétitions de la comédie musicale Émilie Jolie selon les dates et heures suivantes :

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

15 septembre 2013 : 11 h à 18 h	5 janvier 2014 : 11 h à 18 h
6 octobre 2013 : 11 h à 18 h	19 janvier 2014 : 11 h à 18 h
20 octobre 2013 : 11 h à 18 h	26 janvier 2014 : 11 h à 18 h
17 octobre 2013 : 11 h à 18 h	2 février 2014 : 11 h à 18 h
24 octobre 2013 : 11 h à 18 h	16 février 2014 : 11 h à 18 h
8 décembre 2013 : 11 h à 18 h	23 février 2014 : 11 h à 18 h
22 décembre 2013 : 11 h à 18 h	07 mars 2014 : 18 h à 22 h

Il est de plus résolu de donner également accès à la salle pour des répétitions additionnelles en vue de la représentation sur le territoire de la municipalité, et ce, selon les disponibilités de la salle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Autorisation à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

2013-09-364

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur du service des loisirs de la municipalité à déposer une offre de stage auprès du département d'études en loisir, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

Que la rétribution versée au stagiaire sera de 3 000 \$ pour toute la durée du stage, soit 32 semaines consécutives à temps plein du 6 janvier 2014 au 15 août 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Motion de félicitations – Comité organisateur du Tournoi familial des Sauterelles

2013-09-365

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur du Tournoi familial des Sauterelles, plus particulièrement M. Marcel Bournival et son équipe d'environ cent cinquante bénévoles, pour la réussite de cet événement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Motion de félicitations – Mercredis culturels

2013-09-366

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur des Mercredis culturels qui se sont déroulés tout au long de l'été et qui ont mis à l'honneur des artistes stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Motion de félicitations – Festival de soccer

2013-09-367

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l'Association de soccer de Saint-Étienne-des-Grès et ses nombreux bénévoles pour la réussite de ce festival qui a permis aux joueuses et joueurs U9-U10 de la Ligue Mauricienne de Soccer de bien terminer leur saison.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

25. Motion de félicitations – Méchoui annuel de l’ATJ St-Thomas

2013-09-368

Il est résolu à l’unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement l’ATJ St-Thomas, pour la tenue de leur Méchoui annuel qui met en valeur les talents de chez nous.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Affaires diverses

26.1 Formation de l’organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) - Nomination

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d’ordre naturel ou anthropique.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès reconnaît que sa municipalité peut être victime d’un sinistre en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l’importance de se doter de la première phase d’un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

2013-09-369

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Richard St-Pierre et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès:

QU’une organisation municipale de la sécurité civile soit créée;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l’Organisation municipale de la sécurité civile.

Coordonnateur municipal de sécurité civile	M. Daniel Isabelle
Coordonnateur adjoint	M. Pierre Vallée
Coordonnateur de site	M. Georges Dontigny
Responsable de la Mission Administration	Mme Nathalie Vallée Mme Nancy Larocque (substitut)
Responsable de la Mission Communication	Vacant
Responsable de la Mission Sécurité des personnes	Sûreté du Québec
Responsable de la Mission Sécurité incendie	M. Éric Boucher
Responsable de la Mission Services aux sinistrés	MM. Gilles Schmouth et René Martin
Responsable de la Mission Services techniques	M. Jean-René Duplessis
Responsable de la Mission Transport et Télécommunications	M. François Béland

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 9 septembre 2013

26.2 André Bouvet Itée – Réfection rue Saint-Joseph - Décompte progressif no 2

2013-09-370

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, conditionnellement à la recommandation favorable de la firme d'ingénieurs BPR-Infrastructure inc, le paiement à André Bouvet Itée, de la facture numéro 6346 de 296 033,07 \$, résultant du décompte progressif n° 2, incluant la retenue de 10 %, pour les travaux de réfection de la rue Saint-Joseph, réalisés au 31 août 2013. (rés. 2013-04-160)

Il est de plus résolu que les sommes engagées soient prélevées à même la subvention dans le cadre du transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.3. Motion de félicitations – Journée Porte ouverte sur les fermes du Québec

2013-09-371

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent les entreprises Ferme PatBou, Clau Ranch St-Pierre et Les Serres Savoura qui ont ouvert leurs portes aux visiteurs à l'occasion de la journée Porte ouverte sur les fermes du Québec organisée par l'Union des producteurs agricoles (UPA), le 8 septembre 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 18
Fin : 20 h 20

27. Clôture de la séance

2013-09-372

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que la séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière